

**Commune de
WANNEHAIN**

59638




Carte Environnementale

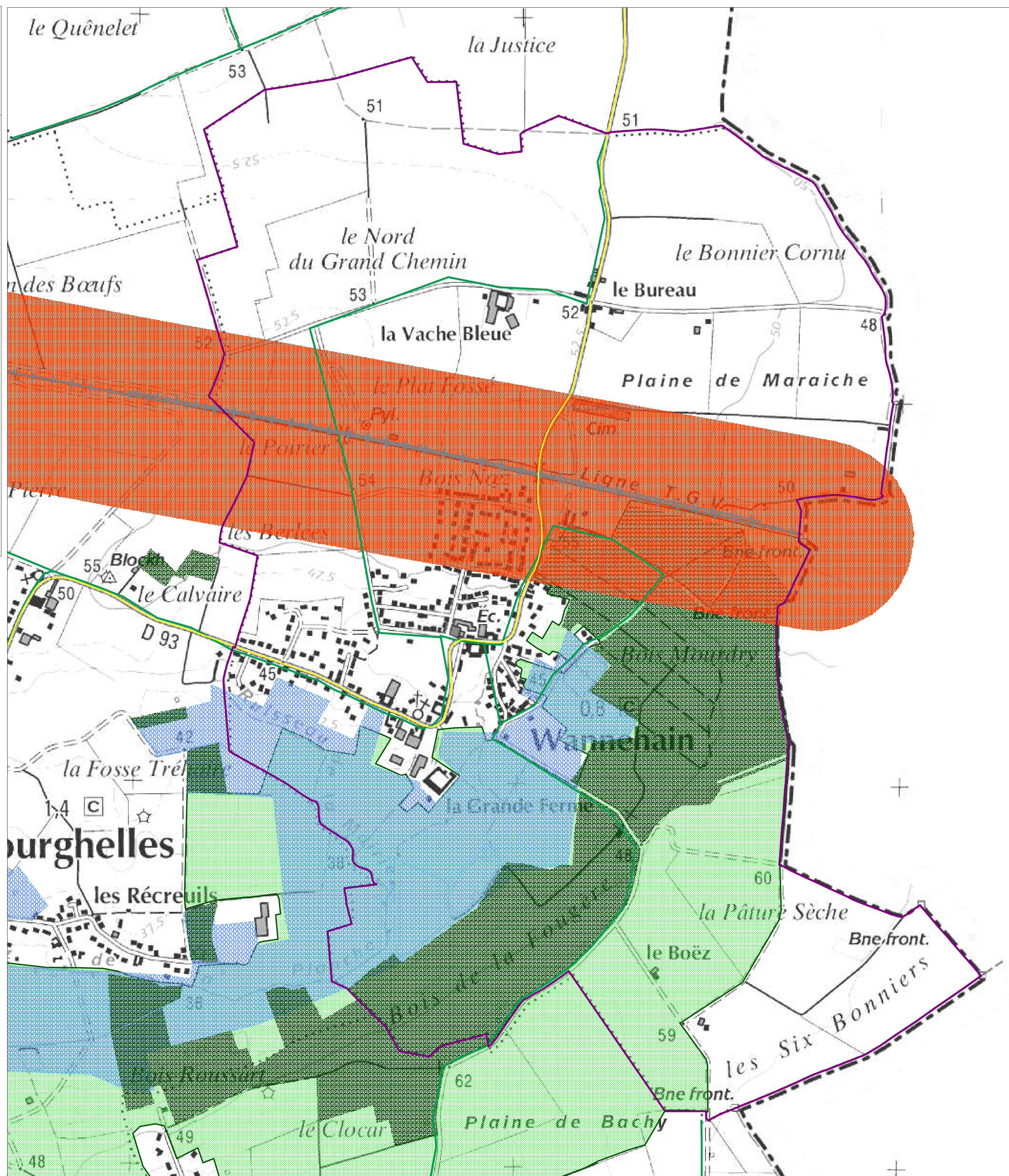
PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbanisme

Pour information





 **Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer
du Nord**

Carte dessinée le : 05/07/2013
et : carte_pai_urbanisme_environment_09638.wor
Echelle : 1 / 5000
Sources : Ddtm 59, Dreal Nord Pas-de-Calais
(c) Scan 25 Ign - Ppige
Email : ddtm-euct@nord.gouv.fr






 **Limite communale de WANNEHAIN**

Infrastructures

-  Départementale
-  Voie Ferrée
-  Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdpr)
Source : Conseil Général 59
-  Voie Bruyante - Secteur de Bruit
Source : Ddtm 59

Patrimoine Naturel

-  ZNIEFF de Type 1
Source : Dreal
-  Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
-  Inventaire Espace Boisé 2005
Source : Ddtm59 - Sigate Conseil Régional

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

Znieff
Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique
Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables.
Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.
- type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Zones à dominantes humides du SDAGE
Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée du SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SAGE.
La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations.
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Annexes